



pHARe

publié le 27/02/2023

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT A L'ECOLE

Le programme anti-harcèlement "**pHARe**" permet de doter les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Ce programme combine plusieurs actions pour **prévenir le harcèlement et intervenir** lorsque celui-ci se produit. Il se présente sous la forme d'un échéancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

Le Collège André Malraux est labellisé **pHARe 1** en ayant signé la charte d'engagement à travers laquelle il s'engage à mettre en place différentes actions, **notamment** :

- * s'engager pour deux ans à mettre en place le programme.
- * constituer une équipe de 5 personnes : 4 professeurs et 1 AED (surveillant) chargés de mettre en place le programme et qui s'engagent à suivre la formation proposée par l'académie.
- * Formaliser un protocole qui sera présenté au conseil d'administration et ensuite aux élèves, aux parents et au conseil de vie collégienne.
- * Former une équipe d'élèves ambassadeurs d'au moins 10 collégiens.

Le lien ci-dessous vous donnera toutes les informations qui pourraient vous intéresser.

<https://www.education.gouv.fr/non-a...>

